



Rapport annuel de Mise en œuvre du Programme de Développement Rural d'Île-de-France Résumé pour les citoyens

Le présent rapport de mise en œuvre porte sur l'année 2016 et présente des données cumulées pour les trois premières années de la programmation 2014-2020.

Le PDR de la Région Ile-de-France a été approuvé le 7 août 2015. En 2014, certaines mesures du PDR ont été mises en œuvre dans le cadre du régime de transition et en 2015, une mise en œuvre anticipée, préalable à l'approbation, a toutefois eu lieu en région sur certaines mesures. L'année 2016 a donc constitué la première année complète de fonctionnement du programme hors période de transition.

De manière générale, la dynamique de programmation observée sur les mesures ouvertes est satisfaisante, le montant de FEADER programmé représentant plus de 30% de la maquette du PDR au 31/12/16 et un montant des engagements s'élevant à 12,56 M€ de dépenses publiques. Toutefois, la mise en œuvre et les effets des mesures sont à ce stade difficilement mesurables compte tenu du niveau encore faible de paiements et d'opérations achevées.

Ce niveau de paiement bas s'explique par le contexte de début de programmation mais également par des retards dans l'instrumentation des outils de gestion et de paiement ISIS et OSIRIS qui sont toujours constatés au plan national (tous PDR confondus).

En raison de ces retards, l'autorité de gestion a fait le choix de prioriser l'ouverture de dispositifs et appels à projets nouveaux en 2016. L'intégralité des volets inscrits au PDR (certains TO ou certains volets de TO) n'a donc pas, au 31/12/16, été mise en place.

Mise en œuvre de la priorité 2 – Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture

Les différents dispositifs permettant d'accompagner la modernisation des exploitations agricoles par des investissements sont opérationnels depuis le début de la programmation, transition comprise. Ils ont fait l'objet de deux appels à projets (en 2015 et 2016), avec plusieurs dates de dépôt et de sélection chaque année.

La programmation sur ces dispositifs est dynamique. En effet, au 31/12/2016, la programmation totale s'élève à plus de 5,1 M€ de FEADER sur l'ensemble des dossiers éligibles et sélectionnés. A cette date, 149 opérations sont achevées au titre de ces dispositifs, représentant 430 381 € de FEADER et plus de 1,9 M€ de dépense publique.

Le soutien à l'installation en agriculture, dispositif très important dans la logique d'intervention du PDR, est également opérationnel depuis 2014. Plus de 135 projets ont été accompagnés, pour un montant total de 1,652 M€ de dépenses publiques et 1,307 M€ de FEADER.

Une évolution des modalités de mise en œuvre de la Dotation jeune agriculteur (DJA) a été approuvée par modification du PDR début 2017, suite de la modification du Cadre national. La mesure relative aux prêts bonifiés a en effet été supprimée et une nouvelle modulation de la DJA permettant d'accompagner les projets d'installation avec un effort important d'investissement a été activée dans le PDR francilien.



Mise en œuvre de la Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

Cette priorité est mise en œuvre au travers de plusieurs dispositifs.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (mesure 10) ont été mises en œuvre en 2016 selon les modalités du PDR, hors transition : si la mesure n'a pas fait l'objet de paiements de FEADER au 31/12/2016, à l'issue des deux appels à projets 22 territoires de projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC) ont été sélectionnés. On dénombre 7 territoires à enjeu Eau, 3 territoires « multi-enjeux » Eau et Biodiversité et 12 territoires Biodiversité (dont Natura 2000).

Au 31 décembre 2016, le montant de FEADER prévisionnel alloué aux 215 contrats souscrits s'élève à 5,55 M€, dont 75 dossiers et 1,67 M€ pour la seule année 2016. Cela représente un montant total de dépenses publiques de 9,47 M€.

La mesure 11 de soutien à l'agriculture biologique n'avait pas été activée pendant la période de transition. Elle n'a pas fait l'objet de paiements en 2015 mais les demandes ont été déposées et instruites au titre des déclarations PAC 2015 et 2016. Le montant de FEADER prévisionnel alloué aux contrats souscrits en 2016 s'élève à 1,243 M€ de FEADER et 5,65 M€ de dépense publique. Cumulé avec les contrats 2015, cela représente un montant FEADER de 5,58 M€ et une dépense publique totale de 13,47 M€.

L'accompagnement à l'animation des sites Natura 2000 en Île-de-France est ouvert depuis 2015 (en 2014, ce volet était attaché au volet 1 de la transition). Il a permis d'engager 557 783 de FEADER et 1 086 590€ de dépenses publiques, qui n'ont toutefois pas fait l'objet de paiements au 31/12/2016. Toujours sur le volet Natura 2000, en 2016, pour accompagner la dynamique engagée dans le cadre de l'animation, les contrats de travaux en milieux non-agricoles et non-forestiers a été accompagnés. Au 31/12/2016, plus de 640 000€ de FEADER ont ainsi été programmés sur ce volet.

Les mesures à destination du secteur forestier connaissent une bonne dynamique, notamment celles relatives à la mécanisation forestière dont les objectifs financiers fixés dans le PDR ont déjà été atteints. Au 31/12/2016, 7 projets étaient engagés, représentant un montant de dépenses publiques de 431 181 €. A cette même date, 3 opérations étaient achevées. Au cours de l'année 2016 a également été mis en œuvre le soutien à la desserte forestière et l'engagement de 3 projets qui, ajoutés aux projets soutenus au titre de l'année de transition, représentent une dépense publique engagée de 229 223 €. A cette date, 3 projets étaient achevés.

Mise en œuvre de la priorité 6 - Appui aux stratégies de territoire - LEADER

5 territoires LEADER ont été sélectionnés en juillet 2015 et une enveloppe de 6,2 M€ de FEADER a été répartie entre leurs plans d'action.

Un travail de conventionnement a ensuite été conduit avec chaque territoire pour préciser le plan d'action, vérifier la contrôlabilité des dispositifs ouverts et définir les circuits de gestion des dossiers. Ce travail s'est poursuivi et terminé en 2016 avec la signature des conventions et la sélection des premiers dossiers dans les territoires LEADER.



Au 31 décembre 2016, 18 projets ont été retenus dans le cadre des comités de programmation des 5 territoires, pour un montant de dépenses éligibles de 1 004 300,37 € dont 499 611,46 € de cofinancement public et 461 563,96 € de FEADER.

Enfin, en 2016, le volet Stratégies locales de développement en dehors de la filière bois a été ouvert et un appel à projets lancé par la Région. 5 stratégies de territoires porteurs d'un projet de partenariat local autour des enjeux de l'agriculture péri-urbaine ont été retenues et vont être accompagnées à hauteur d'un montant total de 175 000€ de FEADER.

Autres activités liés à la mise en œuvre du Programme

D'autres activités ont eu lieu en parallèle de l'instruction et la sélection des dossiers proprement dites : poursuite des travaux liés à l'instrumentation des mesures, formations, alimentation du site Internet,... Ces différents volets seront développés en 2017.

Ce rapport de mise en œuvre comprend également un volet renforcé sur l'évaluation, avec la réponse à certaines questions évaluatives réglementaires.